AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-9-66 531692

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

BULLETIN N° 72 D'AOUT 1966 - DEUX-SÈVRES .... P 48
INDRE-et-LOIRE.. P 44
LOIRE-ATLANTIQUE P 52
MAINE-et-LOIRE.. P 51
SARTHE ..... P 38
VENDEE ..... P 45
VIENNE ..... P 46

LES TECHNIQUES DE PULVERISATION EN VITICULTURE ET EN ARBORICULTURE FRUITIERE

-:-:-:-

Dans de nombreux domaines arboricoles ou viticoles se pose actuellement le problème du remplacement ou de l'acquisition du matériel de pulvérisation antiparasitaire.

Le choix est délicat pour beaucoup, en raison du prix de ce matériel et plus encore de la valeur des récoltes à protéger.

Doit-on poursuivre dans les années à venir les traitements avec les techniques connues et éprouvées de la pulvérisation mécanique à haut volume, ou peut-on s'orienter délibérément vers la pulvérisation pneumatique à volume réduit ?

Prendre une position définitive en la matière serait imprudent, chacun devant tenir compte de son cas particulier. Mais il est de nombreux éléments de caractère général qui doivent être connus de tous. Ils peuvent aider à prendre une décision.

I - PRINCIPAUX TYPES DE PULVERISATEURS - On trouve actuellement dans le commerce trois types principaux de pulvérisateurs.

- Les pulvérisateurs mécaniques à jet projeté : ce sont les appareils classiques, depuis longtemps utilisés. Les gouttelettes de la pulvérisation sont obtenues par la pression fournie par une pompe. La bouillie pulvérisée est projetée sur le végétal par la pression.

- Les pulvérisateurs pneumatiques : ils divisent la bouillie pesticide en gouttelettes grâce à l'énergie d'un violent courant d'air produit par un ventilateur centrifuge ou par un compresseur. Le courant d'air entraîne également la pulvérisation sur le végétal.

- Les pulvérisateurs mécaniques à jet porté : ce sont les appareils appelés souvent et improprement "atomiseurs". Une pompe fournit la pression qui divise le liquide en gouttelettes. Le transport de la pulvérisation sur le végétal est assuré par l'appoint d'un courant d'air produit par un ventilateur ou "turbine". Ce courant d'air améliore en outre dans une certaine mesure la finesse de la pulvérisation. Ce type d'appareil est très fréquent dans les vergers et les vignobles.

II - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES DIVERSES PULVERISATIONS - Le but d'une pulvérisation est de protéger une partie (par exemple, les grappes pour l'Eudémis et la Cochylis de la vigne) ou l'ensemble d'un végétal (Arbres Fruitiers) en couvrant la végétation à traiter avec le minimum de volume.

Ceci ne peut être atteint qu'en pulvérisant des gouttes de très faible diamètre, tout en leur laissant une énergie suffisante pour atteindre et enrober la plante d'une façon homogène.

En pulvérisation mécanique à jet projeté : il est nécessaire de travailler avec des pressions de 10 à 30 kg/Cm2 pour obtenir un minimum de finesse de la pulvérisation. Or

.../....

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

110

toute augmentation de pression se traduit parallèlement par une augmentation du débit. Pour avoir une bonne pulvérisation, il est donc indispensable d'utiliser d'importants volumes de bouillie (pulvérisation à haut volume). (à suivre....)

L. TOUZEAU
Contrôleur au Service de la Protection des Végétaux à BORDEAUX.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU

INDRE-et-LOIRE - Les attaques sont souvent graves et les récentes pluies ont diminué l'efficacité du dernier traitement conseillé. En conséquence, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 5 au 10 septembre.

VIENNE - Dans le vignoble de Neuville-en-Poitou, terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 18 Août. Dans les autres vignobles du département effectuer un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 5 au 10 septembre, uniquement dans les parcelles de cépages tardifs où le mildiou est abondant.

LOIRE-ATLANTIQUE - Etant donnée l'importance des précipitations, il est indispensable d'effectuer un nouveau traitement dans le courant de la semaine du 5 au 10 septembre sur les jeunes vignes de Muscadet. Utiliser un produit à longue durée d'efficacité.

D'autre part, dans les vignes grêlées effectuer dans les mêmes conditions un nouveau traitement.

Enfin, dans les parcelles très contaminées, plantées en cépages tardifs (chenin blanc) on peut envisagef une nouvelle protection dans le courant de la semaine du 5 au 10 septembre.

DEUX-SEVRES - MAINE-et-LOIRE - SARTHE - VENDEE - Dans les parcelles très contaminées par le mildiou et plantées en cépages tardifs, on peut envisager une nouvelle protection dans le courant de la semaine du 5 au 10 septembre.

Par ailleurs, les jeunes vignes de Muscadet du département de Maine-et-Loire devront être systématiquement protégées à nouveau. Pour ces traitements, on aura intérêt à viser tout particulièrement les pointes.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - L'activité du carpocapse est faible. Cependant les récentes pluies ont enlevé la plus grosse partie de la protection. Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement immédiat sur toutes les variétés dont la récolte n'est pas imminente.

Cependant, dans les vergers du département de la Sarthe, cette protection n'est à renouveler que dans les zones où la pluie a totalement éliminé le dernier traitement.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, le deuxième vol est en cours. Effectuer un traitement dans les premiers jours de la semaine du 5 au 10 septembre.

Respecter strictement la législation en vigueur concernant l'emploi des produits.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Des contaminations secondaires sont encore susceptibles de se produire. Il est donc conseillé, sur toutes les variétés dont la récolte n'est pas imminente, d'effectuer un traitement systématique qui pourra être mixte avec celui dirigé contre le carpocapse.

Ce traitement aura également une action contre certaines maladies cryptogamiques de conservation.

Il est rappelé qu'en cas de précipitations abondantes ayant lessivé ce traitement, la protection doit être renouvelée sans attendre de nouvelles informations de la Station.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1966 - 3.900 EXEMPLAIRES.